

>>> EDITO

Chers adhérents, chers partenaires,

L'édito de Claude Grammont du mois de mars dernier listait les actions en cours et à venir. Il faut lui rendre hommage ainsi qu'à son épouse Béatrice. Beaucoup de choses ont été faites dans notre délégation, beaucoup reste à faire. N'oublions pas d'où nous venons, notre délégation était mal en point, minée par des conflits.

Claude et Béatrice ont développé les adhésions, ils ont su fédérer les bénévoles mais aussi inscrire l'Unafam au cœur des réseaux locaux, partout où il faut défendre l'intérêt des familles et de leurs proches.

Bien sûr, c'est un travail d'équipe. Mais sans impulsion, point d'équipe. Merci à eux et à l'ensemble des bénévoles.

Un mot pour finir sur la maladie psychique dans l'espace public. Aujourd'hui, tout le monde est contre la stigmatisation, pour l'inclusion et la bienveillance. Puissent ces « mantras » trouver une traduction en actes concrets afin que nos vies et celles de nos proches s'en trouvent améliorées.

Marc CHAMPEIL

Délégué Adjoint

Unafam Corrèze

>>> Les news : Prochaines dates à retenir

- **16 juin à 10h dans la grande salle de la Maison du bénévolat à Brive**
Réunion des bénévoles ouverte aux adhérents sur inscription préalable avec présentation de *"La cellule de coordination autour des situations complexes"* par Mr Quentin DUMONT du CCAS, co-animateur du Conseil local de santé mentale de Brive.
- **24 juin Hôtel Mercure Paris 19ème** : Assemblée générale de l'Unafam
- **27 juin de 14h à 17h à Cornil** : Permanence "Hola"
- **29 juin de 9h à 17h au "Bistrot Mosaic" 2 rue Henri Bessemer à Malemort**
Journée d'information sur les troubles psychiques
- **2 juillet à partir de 10h Salle polyvalente à 87230 Bussière-Galant**
Journée interdépartementale adhérents, bénévoles, proches malades Grand Limousin

Sans oublier nos permanences de tous les vendredis de 10h à 12h à la Maison du Bénévolat à Brive

Rencontre avec Jacques Dupuy au sujet de la CDSP

Jacques est l'un de nos plus anciens bénévoles. Très investi, il est aussi le représentant de notre délégation auprès de la Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP).

Jacques, parle nous de ta rencontre avec l'UNAFAM ?

C'était en 1994, lorsque mon fils est tombé malade. Mon épouse, grâce à la rencontre fortuite d'une adhérente, a eu connaissance de l'association. J'ai été content à l'époque de trouver l'UNAFAM car on ne connaissait rien de la maladie de notre fils. Nous sommes venus, nous avons apprécié la convivialité, nous avons participé aux accueils. J'ai été le trésorier pendant plus de 10 ans et je suis toujours le représentant de la délégation à cette commission : la CDSP.

En quoi consiste la CDSP ?

La CDSP existe depuis 2011, avant on l'appelait la CDHP (Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques). La création de cette dernière remonte à 1990. Ces commissions sont importantes dans la démocratie sanitaire, car ce sont les seules instances pluridisciplinaires, indépendantes et comportant des représentants des usagers. Leurs missions sont définies par le Code de la Santé Publique (article L-3222-5 et suivants) . Il s'agit avant tout de veiller « au respect des libertés individuelles et de la dignité de la personne ». Elles s'adressent essentiellement aux personnes admises aux soins sans consentement sous la modalité du « péril imminent », mais aussi aux patients en soins sans consentement depuis plus d'un an, même s'ils sont placés en programme de soins ambulatoires. Notre mission est aussi la visite des établissements du département qui accueillent en hospitalisation complète des patients en soins sans consentement.



Comment fonctionne cette commission ?

Elle se réunit trois fois par an à la demande de l'ARS sur le département dans les hôpitaux psychiatriques d'Eygurande, Tulle et Brive. Elle se compose de deux psychiatres, l'un exerçant dans le secteur privé : actuellement le docteur Saint-Bauzel, l'autre exerçant dans le secteur public : le docteur Ndiaye, d'un généraliste, le Docteur Goudeaux et d'un représentant des familles, bénévole de l'UNAFAM, et d'un représentant des patients (poste vacant pour l'instant). Le président de cette Commission est le Docteur Ndiaye élu par ses membres. Un quorum d'un minimum de 3 personnes est impératif, sinon la commission ne peut siéger. Nous examinons entre 25 et 30 dossiers par réunion. Cela prend une journée pour Eygurande et deux demi-journées pour Tulle et Brive. Le but est de vérifier que la prise en charge est conforme. Notre voix est consultative. L'hôpital est tenu d'informer les patients de la tenue de la commission qui peut alors rencontrer ceux qui le souhaitent. Un rapport annuel est présenté. Il est adressé au Juge des Libertés, au Procureur de la République et au Contrôleur Général des lieux de privation de liberté.

Quel est l'intérêt pour toi d'y représenter l'UNAFAM et quelles sont tes perspectives pour l'avenir ?

C'est une instance de contrôle importante et il est bon que l'UNAFAM y soit présente. Quand on voit les patients, on peut leur demander si tout se passe bien. Pour l'instant, les retours sont toujours favorables dans les 3 hôpitaux.

Nous sommes nommés par le Préfet pour une période de 3 ans renouvelable une fois. Mon mandat se termine en 2023. Il faut donc me trouver un remplaçant dans notre délégation. L'UNAFAM organise une formation de 2 jours pour s'y préparer. Moi je l'ai suivie il y a longtemps. C'était à Aix et j'en garde un très bon souvenir.

Un grand merci à Jacques pour toutes ces années d'engagement discret, mais parfaitement efficace, et de participation à la vie de notre délégation. Nous comptons sur ta présence amicale et ton soutien actif pour encore de longues années.

ZOOM

Offre de soins psychiatriques en Corrèze

Dans notre lettre aux adhérents, nous avons le projet d'actualiser nos connaissances sur l'offre de soins psychiatriques dans notre département. Nous commençons cette démarche par le Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande (CHPE) qu'une petite équipe de bénévoles a visité récemment.



Au fond de la vallée du Chavanon, tout près du département du Puy-de-Dôme, les imposantes bâtisses, chargées d'une histoire millénaire, impressionnent le visiteur. La naissance de « La Cellette » remonte à 1144. Un religieux bénédictin, revenant de Palestine découvre le lieu et décide d'y créer un ermitage et de bâtir une chapelle. Le lieu devient un monastère. De nombreux propriétaires s'y succèdent jusqu'en 1831, date à laquelle fut véritablement créé « l'asile d'aliénés ». La population moyenne de l'hôpital s'accroît régulièrement : on recense 311 malades en 1873. A partir de 1950, la formation psychiatrique proprement dite fait son apparition dans l'établissement, avec même la création d'une école d'infirmiers. Dans les années 80, le mouvement de désinstitutionnalisation traverse La Cellette. De nombreux patients sont installés dans les villages de proximité Merlines, Eygurande ...

Aujourd'hui rebaptisé Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande, spécialisé dans la psychiatrie adulte, il peut accueillir 189 patients en hospitalisation et assurer le suivi de plus de 700 personnes. C'est un établissement de statut privé sans but lucratif et le Président du Conseil Départemental est aussi Président de son Conseil d'Administration. Le Directeur actuel est Monsieur Christophe Rouanet.

La modernisation des pratiques est incessante. De multiples services ont été créés pour répondre aux besoins des populations locales, départementales, voire bien au-delà. La prise en charge de patients en ambulatoire est de plus en plus utilisée. « Le travail en équipe à quelque poste que ce soit est notre stratégie, on a une approche clinique collective dont le psychiatre est le chef d'orchestre » précise Monsieur Rouanet au cours de notre visite.



>>> suite



Actuellement, le CHPE emploie 8 médecins psychiatres et compte 3,8 postes de médecins généralistes. 500 personnes, toutes tâches confondues y travaillent mais 78% sont des soignants.

L'offre de soins se répartit en 5 parcours :

- Parcours de psychiatrie générale
- Parcours soins intensifs et sécurisés
- Parcours addictologie
- Parcours de réhabilitation psychosociale
- Parcours patients déficitaires, troubles envahissants du développement et autisme.

Dans la prochaine lettre aux adhérents nous développerons les deux premiers parcours. Dans la lettre suivante, nous nous intéresserons aux autres parcours du CHPE. Puis, notre équipe de bénévoles ira découvrir les autres hôpitaux psychiatriques du département.



Rédaction : Françoise et Christian MICHARD

Mise en page : Blandine DELHOUME